

## NOTE FEDERALE « VIE SPORTIVE »

Ref : 20251023-NF-DTN-01/Vie Sportive

Le 01 décembre 2025, à Maisons-Alfort

Le respect constitue l'une des valeurs fondamentales de notre sport. Les gestes de courtoisie, tels que le salut et la poignée de main, symbolisent l'esprit sportif et l'égalité entre tous les participants, sans distinction de sexe, d'origine, de croyance ou de statut.

La présente note s'applique, avec effet immédiat, à l'ensemble des compétitions organisées ou homologuées par la Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées, à tous les niveaux (local, régional, national).

Avant et/ou après chaque rencontre, **les athlètes, entraîneurs et officiels sont tenus de serrer la main** :

- À leurs **adversaires** ;
- Aux **arbitres et officiels** ;
- Aux **entraîneurs ou responsables d'équipe**,
- Le cas échéant, lors de la **cérémonie protocolaire** (podiums),

Cette obligation s'applique **sans distinction de genre** : le refus de serrer la main à une femme ou à un homme est considéré comme un manquement au respect des valeurs fédérales.

Tout refus volontaire et non justifié de serrer la main à un arbitre, un adversaire ou un entraîneur constitue une **infraction aux règlements sportifs et disciplinaires fédéraux**.

En référence aux règlement sportifs fédéraux, ce comportement entraîne **la disqualification immédiate du compétiteur concerné**, ainsi que d'éventuelles **sanctions disciplinaires complémentaires**.

Les arbitres et les délégués de compétition sont tenus de **mentionner tout incident** de ce type dans leur rapport officiel.

La Fédération réaffirme son attachement aux principes d'**égalité, de respect mutuel et de neutralité**. La DTN travaille à une évolution rapide de la réglementation sportive afin de répondre à ces situations identifiées.

Aucun motif religieux, culturel ou personnel (casquette, bonnet, couvre-chefs) ne saurait justifier un refus de saluer ou de serrer la main dans le cadre officiel d'une compétition sportive.

Lise LEGRAND  
Présidente de la FFLDA



Jean-Yves ROBIN  
DTN

